

**Votre contact :**

Julien Taymans - Président  
Régionale Natagora Brabant wallon  
Chemin des Prés, 5  
1320 Nodebais  
0485/146947  
julien.taymans@natagora.be

Nodebais, le 4 avril 2014

Collège communal de Jodoigne  
Château Pastur  
1370 Jodoigne

**Concerne : Enquête publique - abattage de 137 chênes d'Amérique et plantation de 68 arbres le long de la voirie N240 entre le carrefour avec la RN 91 (carrefour de la Chise) et le carrefour formé avec la rue de la Grande Lecke.**

---

Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames et Messieurs les Echevins,

Dans le cadre de l'enquête publique relative à l'abattage de 137 chênes d'Amérique et à la plantation de 68 arbres d'alignement (érable plane et tilleul à petites feuilles), nous souhaiterions vous faire part des remarques suivantes.

1. La rédaction d'une demande de permis pour ce genre de travaux d'abattage, bien qu'obligatoire, est un bon exemple à suivre, car trop souvent omise.
2. Les arbres concernés appartiennent à une espèce exotique au caractère invasif modéré. Leur abattage permettra de réduire le nombre d'individus reproducteurs susceptibles de produire de nouvelles populations locales non désirables. De plus, la plantation d'érable plane et de tilleul à petites feuilles permettra de renforcer l'indigénat de cet alignement d'arbres et de créer des habitats favorables à la biodiversité locale.
3. Ce caractère exotique n'empêche cependant pas cet alignement de chênes d'Amérique d'être un élément constitutif du maillage écologique local puisqu'il permet, entre autres, de fournir :
  - des sites de reproduction (cavités) aux oiseaux cavernicoles et aux chauves-souris arboricoles ;
  - des sites favorables au développement des insectes xylophages ;
  - des zones de déplacement préférentiel et de chasse pour la faune arboricole (insectes, mammifères, oiseaux...).

Or, ces caractéristiques n'ont pas été prises en compte dans l'analyse de la qualité biologique du site ni dans l'analyse des incidences de l'abattage sur la faune locale. Y a-t-il des cavités colonisées par les chauves-souris dans les arbres concernés, en particulier ceux dont le bois de cœur est dégradé ? Quelles sont les espèces d'oiseaux qui nichent dans ces cavités et en quelle quantité ? Sachant que les arbres qui seront plantés ne

Natagora

présenteront de telles cavités que dans plusieurs dizaines d'années, la question mérite d'être posée puisque les espèces concernées perdront irrémédiablement un habitat favorable.

4. Trois zones sont concernées par les replantations (68 arbres). 20 arbres seront plantés entre la base militaire et le garage automobile, 26 entre le garage automobile et les entrepôts agricoles et 22 entre le chemin agricole menant à la Ferme de l'Espinette et la Rue de la Grande Lecke. Cette disposition est compréhensible compte tenu de la présence de carrefours et de sorties de propriétés et du fait qu'il faut en améliorer la visibilité. Par contre, il n'est expliqué nulle part la raison pour laquelle le tronçon situé entre les entrepôts agricoles et le chemin agricole menant à la Ferme de l'Espinette ne fait pas l'objet d'une plantation. Pourtant, si ce tronçon n'est plus boisé, l'esthétique du site en sera modifiée. En effet, la situation après replantation (3 tronçons d'alignement d'arbres isolés) ne correspondra pas à la situation initiale (alignement continu sur l'ensemble du tracé). Il y a sans doute une raison à ce choix mais celle-ci ne semble pas être mentionnée dans le dossier.

Ces diverses remarques nous amènent à formuler certaines propositions pour améliorer la qualité du projet et réduire davantage son impact sur le maillage écologique et les espèces locales.

1. Même si l'abattage doit être réalisé « dans les meilleurs délais », il serait judicieux qu'il ait lieu entre le 1er décembre et le 31 mars pour limiter les impacts sur les espèces qui occupent les cavités des arbres.
2. Des chauves-souris hibernent parfois dans les arbres. Si les activités d'abattage permettent la découverte d'individus, ceux-ci devront être immédiatement pris en charge par une personne agréée et placés dans des nichoirs spécialement conçus qui seront préalablement installés dans des zones boisées ou bocagères situées à moins de 2 km du site. Même si aucune chauve-souris n'est découverte, les nichoirs qui seront placés fourniront des sites de substitution pour les individus qui occupaient les cavités des arbres abattus durant la bonne saison.
3. Le tronçon situé entre les entrepôts agricoles et le chemin agricole menant à la Ferme de l'Espinette devrait également être replanté. Si la plantation de hautes tiges ne peut pas être envisagée, il serait alors souhaitable d'implanter des espèces arbustives.
4. Enfin, il est généralement recommandé dans le cadre d'autres travaux d'aménagement (nouvelles routes, éoliennes, zonings...) que toute destruction d'arbre soit compensée par la plantation de nouveaux arbres, au moins le triple du nombre d'arbres détruits. Dans ce cas-ci, 137 arbres seront abattus et seulement 68 seront replantés. Sur le site même, la sécurité routière impose de réduire le nombre d'arbres à implanter par rapport à ceux initialement présents. Par contre, rien n'empêche d'effectuer la plantation de 343 arbres ailleurs, en bordure de voiries et/ou de chemins agricoles, en bordure de cours d'eau... Cette action de compensation permettra également de participer au renforcement du maillage écologique local.

Natagora

Nous sommes conscients que ces propositions modifient le projet initial et qu'elles nécessitent des recherches et expertises complémentaires. Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information. En espérant que ces remarques et propositions seront prises en considération dans l'élaboration et la réalisation du chantier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Echevins, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour la Régionale Natagora-Brabant wallon,  
Julien TAYMANS  
Président

Natagora

| A.S.B.L. de protection de la nature | Siège social : Rue Nanon, 98 | B-5000 Namur |  
| tél. : +32 (0)81 - 390 720 | fax. : +32 (0)81 - 390 721 | [www.natagora.be](http://www.natagora.be) |